BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours de décorations exterieures de noël

NOM : … … … … … … … … . PRENOM : … … … … … … … … .

ADRESSE : … .

TEL : … … … … … … … … EMAIL : … … … … … … … … … .

Demande mon inscription
pour le concours de décorations et illuminations de Noël

ET DÉCLARE ACCEPTER SANS RÉSERVE LE RÈGLEMENT DE CONCOURS AU DOS AINSI QUE LES DÉCISIONS DU JURY.



Règlement de concours

Pour Noël, la commune d'Anceaumeville va se parer de ses plus beaux habits et les maisons vont devoir s'animer pour le plaisir des yeux.
C'est pour récompenser l'imagination des habitants que la Commune d'Anceaumeville organise un concours de décorations et d'illuminations de Noël.

Article 1 – Objet
Dans le cadre des fêtes de fin d'année un concours sur le thème des décorations de Noël, gratuit et ouvert à tout habitant de la commune après inscription obligatoire et qui verra récompenser les 3 plus belles illuminations et décorations de NOËL qui se déroulera à partir de maintenant et jusqu'au 18 décembre 2026.

Article 2 –Inscriptions
Les habitants désirant participer au concours s'inscrivent obligatoirement par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription, disponible à l'accueil de la Mairie ou sur le site Internet https://mairie-anceaumeville.fr/
Ce bulletin d'inscription devra être retourné en Mairie, pour le 13 Décembre 2026 dernier délai.

Article 3 – Catégories
Une seule catégorie : maisons et jardins
Il est à noter que les façades, jardins, terrasses et fenêtres devront être visibles depuis la voie publique, de la tombée de la nuit jusqu'à 23h au plus tard (et en journée en cas de décorations non électriques).

Article 4 – Composition du Jury
Le jury du concours est composé de 3 élus du Conseil Municipal. Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury.

Article 6 – Critères d'appréciation
Lors de son passage, le jury appréciera les efforts réalisés par les participants avec des décorations (lumineuses ou non) en tenant compte des critères suivants : décoration, esthétisme, diversité, choix des matériaux et inventivité.

La notation sera fonction :
- **Harmonie générale & esthétique** (6 points)
- **Originalité & créativité** (5 points)
- **Réalisation artisanale & recyclage** (5 points)
- **Sobriété énergétique** (4 points)

Article 7 – Passage du Jury
Le jury du concours notera toutes les décorations, afin d'attribuer les prix.
Les participants au concours devront illuminer et rendre visible leurs décorations, à minima les jours ouvrés des deux dernières semaines scolaires de décembre, entre 17h00 et 21h00.

Article 8 – Attribution des prix
Des prix, sous formes de lots, sont remis aux 3 participants les plus appréciés par le jury. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours

1° lot : un panier garni d'une valeur de 30€ + 1 chèque cadeau d'une valeur de 150 euros.

2° lot : un panier garni d'une valeur de 30€ + 1 chèque cadeau d'une valeur de 100 euros.

3° lot : un panier garni d'une valeur de 30€ + 1 chèque cadeau d'une valeur de 50 euros.

Article 9 – Résultats et remise des prix
Les récompenses seront attribuées à l'occasion d'une cérémonie des vœux du conseil municipal et du Maire au mois de Janvier 2027

Article 10 – Utilisation des données personnelles et des photographies
Les informations des participants seront enregistrées et utilisées par la commune d'Anceaumeville pour mémoriser leur participation au concours et permettre de communiquer les résultats.
Le jury se réserve le droit de photographier et filmer les différentes décorations pour une exploitation éventuelle (presse, Magazine Empreintes, site Internet, lettre d'informations et réseaux sociaux…) et chaque participant autorise la commune d'Anceaumeville à les utiliser sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, notamment des droits d'auteur. Certains clichés pourront être projetés à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population. L'accord du participant est acquis lors de son inscription.

Article 11 – Engagement des participants
L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.